

Relevé de la réunion du 27/3/20

Présents

Ordres, URPS

DCGDR : Mme GOEAU

ARS : DD, E SCHWARTZENTRUBER, V DANTARD, P DURAND, MP ALLIE, C CHOMA

Il est rappelé que les informations sont à diffuser à vos adhérents.

Centres de consultation dédiés COVID

Il y en a 170

Un document édictant les règles d'organisation a été rédigé –le guide pratique sera complété en début de semaine prochaine pour actualiser les règles d'hygiène et présenter tous les outils esanté à disposition des PS

Pour le financement des postes accueil, coordonnateur, l'ARS va proposer des financements forfaitaires quel que soit le PS qui occupe ces missions. Paiement horaire au forfait

Rappel : les centres sont en complément des cabinets habituels, ils ne se substituent pas à l'organisation habituelle. Ce doit être des initiatives des PS avec les mairies mais pas des initiatives seules d'élus. Les projets doivent être validés par les DD ARS et les CDOM

L'ARS indique qu'il convient d'éviter de communiquer sur ces centres, s'il n'est pas possible de faire autrement alors la communication doit être accompagnée du rappel des modalités de réception des patients : on n'y vient pas directement – on y vient seulement avec un rendez- vous après orientation du MG traitant ou centre 15.

La DCGDR étudie la possibilité de communiquer ces règles à tous les assurés du régime général (en général les communications aux assurés sont faites principalement par la CNAM)

Des participants indiquent que dans certains départements, les centres COVID sont débordés alors que les cabinets sont vides.

Masques

Comme indiqué lors de la dernière réunion, un stock régional issu de dons avec des masques à la date de péremption dépassée a été mis à disposition :

- Pour les médecins, infirmiers, sages-femmes et pharmaciens via les pharmacies d'officine ces mercredi, jeudi et vendredi (il est à noter que certains masques n'étaient pas utilisables)
- Pour les centres de consultation dédiée au COVID19
- A l'URPS biologistes pour les biologistes

Il est rappelé que pour faciliter les modes de distribution, chaque professionnel de santé libéral ira se faire référencer auprès de sa pharmacie de proximité.

Un stock national sera mis à disposition des professionnels de santé via les pharmacies d'officine et les grossistes-répartiteurs la semaine prochaine cf. le DGS urgent qui a été transmis hier

Un participant indique que ce stock n'est pas suffisant pour tous les professionnels de santé.

Hydroxychloroquine

Cf. décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID 19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Prescription et dispensation encadrée à l'hôpital avec notamment prescription après décision collégiale dans le respect de l'avis du HCSP

Dispensation en officine de pharmacie uniquement si prescription initiale d'un spécialiste en rhumatologie, médecine interne, dermatologie, néphrologie, neurologie ou pédiatrie ou renouvellement par le médecin

Interdiction pour les grossistes-répartiteurs d'exporter ce médicament

Alerte du CRPV de Toulouse sur la toxicité cardiaque qui peut aller jusqu'à l'arrêt cardiaque ; bien signaler les effets indésirables au CRPV

SHA

Plateforme qui met en relation les fabricants et les clients de SHA

<https://stopcovid19.fr>

Renforts COVID

Ouverture le 30/3/20 de la plateforme #Renforts-Covid qui met en relation les PS et les établissements sanitaires et médico-sociaux

Soins palliatifs

Rupture de stocks des médicaments utilisés pour les soins palliatifs (morphiniques, mydazolam, clonazépam, scopolamine). L'ARS saisira le ministère chargé de la santé avec la liste de ces médicaments que les participants vont lui adresser.

Point à faire spécifiquement sur les soins palliatifs lors de la réunion de mardi prochain.

Plateformes

Renforcement de la plateforme de l'association MOTS depuis ce matin pour venir en aide aux soignants (informations transmises hier)

Mise en place d'une plateforme sur les maladies infectieuses pour répondre aux questions techniques des médecins généralistes – 2 téls 04.67.33.31.20 et 04.67.33.31.21 gérés par 2 internes + 1 sénior

EHPAD

Diffusion d'une doctrine d'ici la fin de journée : les règles de prévention et de protection doivent être encore plus rigoureuses pour tous les professionnels en contact avec les résidents.

L'accès au test COVID est prioritaire pour tous ces professionnels en contact avec les personnes en EHPAD

Pour les professionnels de santé (MG notamment) qui interviennent ponctuellement dans les EHPAD, limiter au maximum les interventions. Si le soin est obligatoire, c'est à l'EHPAD de fournir le matériel de protection du médecin intervenant (les EHPAD reçoivent les masques auprès des GHT)

SOS médecin va transmettre l'information à ses centres : au moment de l'appel, il sera posée la question pour savoir si le matériel de protection pourra être fourni pour l'intervention. Si cela n'est pas possible, le médecin SOS ne se déplacera pas.

Il est demandé à l'ARS de rediffuser les règles sur les tests.

Divers

Demande d'une réunion technique sur la question de la régulation pour aborder l'organisation C15. Le C15 peut devenir un standard qui oriente mais il y a besoin de définir des règles pour cela

Elimination des déchets à domicile – les fiches techniques du ministère chargé de la santé pour les patients et pour les PS seront diffusées (fait hier)

Violences faites aux femmes

Annonce jeudi soir du ministre de l'intérieur
Pas encore effectif dans les pharmacies d'officine d'Occitanie

Cordialement

Catherine CHOMA Directrice de la santé publique 04.67.07.20.78 05.34.30.27.82 catherine.choma@ars.sante.fr	Isabelle REDINI Directrice des territoires et des relations institutionnelles 04 67 07 22 13 05 34 30 27 94 isabelle.redini@ars.sante.fr
--	--

● ● **Agence Régionale de Santé Occitanie**

26-28 Parc club du Millénaire | 1 025, rue Henri Becquerel | CS 30001 | 34067 Montpellier Cedex 2

www.occitanie.ars.sante.fr | suivez nous  [@ARS_OC](https://twitter.com/ARS_OC)

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage



Se laver les mains
très régulièrement



Tousser ou éternuer
dans son coude



Utiliser des mouchoirs
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,
éviter les embrassades



Porter un masque quand
on est malade